



Conseil économique et social

Documents officiels, 2004
Supplément n° 4

28 juin 2004

Anglais, arabe, chinois,
espagnol et français seulement

Commission de statistique

Rapports sur la trente-cinquième session (2-5 mars 2004)

Rectificatif

Chapitre III, paragraphe 2, alinéa i)

L'alinéa doit se lire comme suit :

- i) A noté que le Fonds monétaire international (FMI) devait, à compter du 1^{er} avril 2004, succéder à l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour assurer le secrétariat du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix.

